



Ouvrir un testament 10 ans après

Par **thierry**, le **30/11/2008** à **13:10**

Bonjour,

Ma grand-mère décédée en 1999 a laissée un testament qui n'a pas été ouvert.

La succession des biens de ma grand-mère est allée à son fils.

J'apprends aujourd'hui en 2008 l'existence de ce testament en ma faveur.

Que va-t-il se passer si je réclame l'ouverture de ce testament sachant que les bien qui auraient du me revenir appartiennent aujourd'hui au seul héritier direct de ma grand mère qui est mon père.

L'ouverture de ce testament va t-il me permettre de récupérer ce qui m'a été légué par ma grand-mère.

Bien à vous

Thierry